



Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation 2024-2025

École : École catholique Franco-Terrace

Date de révision : septembre 2024

Membres de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles : Kathlyne Bolan, Mélissa Roberts, Daniel Belliard, Johanne LeBlanc et Caroline Scott

L'intimidation

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation est un comportement agressif, généralement répété au fil du temps. Il a pour but de causer un préjudice, de la peur ou de la détresse, ou de créer un climat négatif pour une autre personne à l'école. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

-- *Loi sur l'éducation* paragraphe 1(1). La définition complète se trouve dans la Loi sur l'éducation.

Les types d'intimidation :

L'intimidation peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être :

- **physique** – coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels
(frapper, asséner des coups de pied ou de poing, pousser, cracher, pincer, lancer des objets, empêcher de sortir)
- **verbale** – insulte, se moquer, ridiculiser, menacer, faire des remarques discriminatoires, attaque indirecte ou sous-entendu
(donner des surnoms, narguer, humilier l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes)
- **sociale** – exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs
(isoler, commérer, ridiculiser l'autre, briser des amitiés, humilier)
- **écrite** – écriture de mots ou de symboles blessants
- **électronique** (souvent appelée cyberintimidation) – propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire (p. ex., messagerie textuelle) et sur les médias sociaux.
(Utiliser des moyens électroniques pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, brimer une réputation ou une amitié.)

Les critères de l'intimidation :

- Un acte, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé



- La répétition et la persistance de gestes
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit l'intimidation

L'intimidation indirecte :

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social ou l'exclusion par le groupe de la personne visée. Ces comportements et attitudes sont souvent difficiles à percevoir.

Exemple d'intimidation indirecte :

- Commérer
- Faire courir des ragots ou des rumeurs
- Répandre des médisances et des calomnies
- Divulguer des secrets
- Parler « dans le dos » ou écrire des méchancetés
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer, exclure une personne du groupe
- Utiliser un langage non verbal (ex. : tourner le dos, murmurer et rouler les yeux)

L'intimidation n'est pas un conflit.

Rôles et responsabilités

Direction

- Mettre en application la politique de prévention et d'intervention d'intimidation dans son école
- Informer le personnel du protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence en début septembre
- Informer les parents sur le protocole d'intervention lors des
- Consigner les événements problématiques
- Assurer le suivi des interventions

Parents

- Être à l'écoute de son enfant, s'il est témoin, acteur ou victime de gestes d'intimidation ou de violence à l'école
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Sensibiliser son enfant sur l'importance d'avoir un comportement respectueux
- Collaborer avec l'équipe-école
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit
- Prendre des mesures pour protéger son enfant contre l'intimidation via les médias sociaux



Enseignants

- Mettre en œuvre des interventions de prévention
- Créer des occasions d'enseignement explicite des comportements souhaitables identifiés dans le code de vie
- Être à l'écoute des élèves
- Identifier s'il s'agit d'un acte de violence ou d'intimidation ou un conflit
- Référer à la direction, au besoin
- Communiquer avec les parents, au besoin
- Communiquer avec les élèves (intimidateur et victime)

Membre du personnel de soutien

- Être à l'écoute des élèves
- Identifier s'il s'agit d'un acte de violence ou d'intimidation ou un conflit
- Référer à la direction

Élèves

- Respecter le code de vie de l'école
- Dénoncer les gestes d'intimidation ou de violence au personnel scolaire
- Avoir un comportement respectueux envers ses pairs
- Être un allié pour ses pairs (les témoins sont efficaces à arrêter l'intimidation, « ne dis pas ça, c'est mon ami... »)
- Prendre responsabilité de ses actions

Cibler des priorités

Analyse des données

Analyser les données provenant du registre comportemental des élèves du CSDCAB, le nombre d'envois au bureau, le système de renforcement de l'école et du sondage de climat scolaire afin de mettre en place des stratégies appropriées et de répondre aux besoins de nos élèves.

Notre lead en bien-être organise une activité chaque mois. On retrouve la date sur le calendrier mensuel de l'école. Les parents sont toujours les bienvenus.

Priorité 1 : Qu'est-ce qui fonctionne bien à notre école?

Organiser des activités mensuelles en lien avec le bien-être pour toute l'école.

Organiser, au besoin, des activités de bien-être dans les salles de classe.

Organiser des clubs : art, sport, jeux de société, etc.

Organiser des journées thèmes

Organiser des sorties éducatives



Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Inviter des organismes communautaires et partager leurs informations lors des soirées portes ouvertes et tout au long de l'année scolaire via Facebook, <i>SchoolMessenger</i> ou courriel Formation : Respect in school	Direction Nouveau membre du personnel	Au début de l'année Au courant de l'année Entre janvier et juin

Stratégies de communication et de sensibilisation

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
<ul style="list-style-type: none"> Présenter la politique, la directive administrative et le plan de prévention et l'intervention en matière d'intimidation aux élèves et aux personnels en début d'année, le Conseil d'école lors de la deuxième réunion et aux parents lors des portes ouvertes. Afficher le plan de prévention et intervention sur le site Web de l'école Utiliser et faire la sensibilisation lors des temps forts de l'année (ex.: semaine de sensibilisation) Utiliser les ressources pédagogiques retrouvées dans l'Hebdo en matière de prévention et bien-être et les intégrer dans la programmation (horaire quotidien, routines, journée de sensibilisation, activités, etc.) 	Direction Service des communications Direction, Enseignants Direction, enseignants, membre du personnel	Au début de l'année Chaque année Novembre Mensuellement

Stratégies de surveillance et d'examen

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Analyse les données dans le registre des incidents lors des réunions du personnel <ul style="list-style-type: none"> Changement, tendance Ajustement et prochaine étape 	Membre du personnel Membre du personnel	Mensuellement Mensuellement
Analyse les données du système de renforcement de l'école		
Réévaluer le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation au début de chaque année scolaire	Membre du personnel Conseil d'école	Au début de l'année scolaire